

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 19 février 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., MM. Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Denis Riopel, dir. adj. serv. ress. mat.

Mme Johanne Roy a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-080219-2823

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-080219-2824

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2008-2009 – adoption pour consultation;
 - 5.2 Approbation du budget de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

- 5.3 Politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans un établissement – adoption pour consultation;
- 5.4 Politique du transport scolaire – adoption pour consultation;
- 5.5 Plan triennal d'immobilisation : demande d'ajouts d'espace – secteur jeunes;
- 5.6 Plan triennal d'immobilisation : demande d'ajout d'espace en formation professionnelle;
- 5.7 Cession de terrain à la Ville de Saint-Eustache;
- 6. Travaux dans les établissements :
 - 6.1 Réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse : formation d'un comité de sélection pour le choix des professionnels;
- 7. Recommandations du comité ad hoc sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires :
 - 7.1 Modifications au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;
 - 7.2 Nomination des membres du comité d'éthique : formation d'un comité de sélection;
 - 7.3 Rémunération des membres du comité d'éthique;
- 8. Modification au règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08);
- 9. Colloque et assemblée générale de la FCSQ : désignation des délégués et participants;
- 10. Commissaire d'un soir : formation d'un comité ad hoc;
- 11.1 Appui au comité de candidature pour les Jeux du Canada – été 2013; (Mme East)
- 12.1 Comptes rendus de la commission d'étude éducative des 4 et 5 décembre 2007;
- 12.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 janvier 2008;
- 12.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 5 décembre 2007;
- 13.3.1 Dépôt du mémoire de la CSSMI : Démocratie scolaire et gouvernance des commissions scolaires;
- 13.3.2 Formation des commissaires sur le Bureau virtuel;
- 14.1 Motion de félicitations; (M. Racine)
- 14.2 Motion de félicitations; (Mme Labelle)

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2008-2009 - CONSULTATION

Résolution n° CC-080219-2825

ATTENDU les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la démarche de concertation des directions d'établissement et de service;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SOUMETTRE en consultation, auprès du comité de parents, le projet « Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Année 2008-2009 »;

D'INVITER le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les conseils d'établissement à soumettre leurs commentaires sur ledit projet;

DE FIXER le retour de la consultation au 4 avril 2008;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 488.

Adopté

BUDGET DE LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n^o CC-080219-2826

ATTENDU que le conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse n'a pas procédé à l'adoption du budget initial pour l'année 2007-2008, selon le calendrier établi au printemps 2007 et conformément aux articles 95 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse n'a pas adopté son budget conformément aux nouveaux délais fixés par la direction générale;

ATTENDU que la commission scolaire doit prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, conformément à l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le budget de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année 2007-2008 a été adopté par la direction générale, conformément à la procédure qui avait été autorisée pour 2006-2007 par la Commission scolaire;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

D'APPROUVER le budget de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année 2007-2008, tel qu'adopté par la direction générale;

DE DEMANDER à la direction de l'école de rendre compte de l'évolution financière de son budget et de son plan de redressement au directeur général adjoint responsable de son secteur;

DE VERSER le document « Sommaire par catégories – Budget révisé 2007-2008 » au répertoire des présentes, sous la cote 489.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN, À LA FERMETURE ET AUX AUTRES CHANGEMENTS DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT - CONSULTATION

Résolution n^o CC-080219-2827

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats;

ATTENDU la modification à la Loi sur l'instruction publique, laquelle a précisé le contenu obligatoire de la politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans un établissement;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude administrative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER pour consultation le projet de la politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans un établissement;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 avril 2008, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires le 27 mai 2008, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 490.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (22) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE (2) : Claude Girard et Gilbert Guérette.

Adopté

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE - CONSULTATION

Résolution n° CC-080219-2828

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDA et des syndicats;

ATTENDU que le dernier cadre d'organisation scolaire prévoyait des changements à la politique du transport dès 2008-2009;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude administrative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER pour consultation le projet de révision de la politique du transport scolaire;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 avril 2008, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires le 27 mai 2008, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 491.

Adopté

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-080219-2829

ATTENDU l'objectif commun exprimé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de travailler de concert pour offrir des voies diversifiées reposant sur des passerelles de formation harmonisées;

ATTENDU le besoin de répondre aux nouvelles réalités éducatives et démographiques de la clientèle de la région des Basses-Laurentides, dans le respect de l'adéquation formation-emploi, en concertation avec Emploi-Québec et les CLD de la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU la volonté de la CSSMI d'augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle;

ATTENDU qu'il est souhaitable de mettre un terme à la location d'espaces en formation professionnelle accueillant des programmes qui sont présentement offerts dans des locaux loués;

ATTENDU l'objectif de développer un partenariat continu entre la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU l'objectif d'optimiser l'utilisation des équipements et des infrastructures municipales et scolaires;

ATTENDU l'offre de la Ville de Saint-Eustache de vendre à la CSSMI un terrain situé dans son quadrilatère institutionnel à proximité des transports en commun et des services municipaux, tels la bibliothèque, le complexe sportif comprenant des gymnases, une piscine et l'aréna;

ATTENDU l'opportunité de favoriser l'accès aux organismes et aux services aux citoyens en joignant le projet de la Ville de Saint-Eustache au centre-ville, à proximité du terminus, de la bibliothèque et des complexes sportifs;

ATTENDU l'expérience acquise suite au succès d'un centre intégré de formation professionnelle et technique au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU l'orientation numéro 3 « AGIR » du groupe « Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides » (PREL) de « mener des actions concertées (en conformité avec le principe de continuité de services) au profit de la persévérance scolaire, de la réussite éducative, de la diplomation et de la qualification, et avec le milieu de l'éducation, le milieu municipal, les employeurs, les parents et les organismes de la société civile »;

ATTENDU l'intérêt des organismes communautaires de joindre le projet pour se rapprocher de leur clientèle;

ATTENDU la volonté de créer un environnement stimulant à la fine pointe de la technologie, proposant un parcours nouveau et différent, offrant une formation enrichie et une structure souple qui préparent au marché du travail;

ATTENDU la possibilité d'agrandissement, afin d'accommoder une augmentation de l'offre de service en formation professionnelle et en formation technique offerte en continuité répondant par la même occasion aux besoins grandissants de la main-d'œuvre de la région;

ATTENDU les demandes faites par le passé (rés. n^{os} CC-041214-2104, CC-050927-2268 et CC-070327-2649);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER la demande d'un nouveau centre de formation professionnelle à Saint-Eustache.

Adopté

CESSION DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-080219-2830

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache (Ville) souhaite mettre à jour ses équipements de piscine par la construction d'un nouveau complexe aquatique en lieu et place de ceux existants au 230, boulevard Arthur-Sauvé;

ATTENDU que le nouveau complexe aquatique aura une superficie pouvant aller du double au triple par rapport à la superficie du bâtiment actuel abritant la piscine municipale;

ATTENDU l'importance pour les professionnels de la Ville d'optimiser l'implantation au sol du nouvel équipement;

ATTENDU l'espace restreint disponible;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est propriétaire d'un terrain (lot 1 699 220) où est actuellement situé le Pavillon secondaire des Patriotes, lequel inclut un parc-école adjacent au site de l'actuelle piscine municipale;

ATTENDU que ledit parc-école est clôturé et séparé de la cour du Pavillon secondaire des Patriotes;

ATTENDU que la cession de la partie du terrain n'a aucun impact sur les activités actuelles du Pavillon secondaire des Patriotes;

ATTENDU que la cession de cette partie du terrain n'aura vraisemblablement aucun impact sur les activités futures qui pourraient se tenir au Pavillon secondaire des Patriotes;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école secondaire des Patriotes (ESP) ne requiert pas ce parc-école et laisse le soin à la CSSMI de le céder à la Ville, tel que stipulé à la résolution CE-ESP-071211-697;

ATTENDU que l'actuel Pavillon secondaire des Patriotes ne fera plus partie de l'acte d'établissement de l'ESP à partir de l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU que cette partie du lot 1 699 220 d'une superficie d'environ 650 m² est d'une valeur d'environ 24 000 \$ d'après l'évaluation municipale;

ATTENDU que la Ville entend aménager un terrain de soccer synthétique sur le terrain de l'ESP;

ATTENDU la volonté de la CSSMI de céder à la Ville, pour la somme nominale de 1 \$, une partie du lot 1 699 220 d'une superficie approximative de 650 m² et d'une valeur inférieure à 100 000 \$, nécessaire à la construction d'un nouveau complexe aquatique;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit qu'une commission scolaire ne doit pas obtenir l'autorisation ministérielle avant d'aliéner un immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ACCEPTER en principe pour la somme nominale de 1 \$, la cession sans garantie légale de qualité, d'une partie du lot 1 699 220 d'une superficie approximative de 650 m², nécessaire à la construction du nouveau complexe aquatique, sous réserve de l'adoption du protocole d'entente par le comité exécutif et de la réalisation du projet et en considération d'investissements futurs, dont le fait que la Ville entend aménager un terrain de soccer synthétique sur le terrain de l'ESP;

QUE la Ville assumera l'ensemble des frais reliés à la transaction, soit les frais de notaire, d'arpenteur-géomètre et autres frais requis pour donner suite à la présente;

QUE la CSSMI accepte, en principe, de grever le terrain du Pavillon secondaire des Patriotes des services nécessaires à la construction du complexe aquatique, lorsque demandé par la Ville, mais après entente spécifique avec la CSSMI;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

COMITÉ DE SÉLECTION – CHOIX DES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

Appel des candidatures

La présidente sollicite les candidatures pour combler ces deux postes.

M. Michel Arcand propose M. Pierre Bertrand;
M. Louis Kemp propose Mme Estelle Labelle;
M. Claude Girard propose M. Benoît Gagnon.

M. Pierre Bertrand refusant d'être mis en candidature, Mme Estelle Labelle et M. Benoît Gagnon sont déclarés élus.

RÉFECTION PARTIELLE DES PORTES ET FENÊTRES ET RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE SPORTIF À LA PST - COMITÉ DE SÉLECTION

Résolution n° CC-080219-2831

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des architectes pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux, lesquels sont évalués à :

- 300 000 \$ pour les travaux de réfection partielle des portes et fenêtres à la Polyvalente Sainte-Thérèse, lequel a été accepté par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2007-2008;
- 350 000 \$ pour le projet de réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse, lequel doit être approuvé par le conseil des commissaires le 22 avril 2008 dans le cadre du budget des investissements 2008-2009;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du MELS sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du MELS sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

Il est proposé par Mme Sandra East

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le conseil des commissaires le 22 avril 2008 : Mme Estelle Labelle et M. Benoît Gagnon, commissaires, MM. Yvan Binette, directeur du Service des ressources matérielles et Yves Marcotte, à titre de secrétaire du comité;

QUE le comité de sélection siège à huis clos.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CC-080219-2832

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE SIÉGER en comité plénier.

Adopté

Il est 20 h 45.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080219-2833

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 15.

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE EN FORMATION GÉNÉRALE, SECTEUR JEUNES

Résolution n° CC-080219-2834

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Mirabel le 22 octobre 2007;

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans la ville de Mirabel (secteur Domaine Vert Nord);

ATTENDU les besoins en places-élèves au secondaire dans la ville de Mirabel;

ATTENDU les développements résidentiels prévus dans la ville de Mirabel;

ATTENDU la recommandation du comité de la direction générale;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver les projets d'ajouts d'espace suivants, aux fins d'utilisation en 2009-2010 :

- Ajout d'une école primaire (3-12) dans la ville de Mirabel (secteur Domaine Vert Nord);
- Ajout d'une école secondaire (810) dans la ville de Mirabel (secteur Saint-Augustin);

DE RÉITÉLER la demande faite antérieurement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ajout d'une école primaire dans la ville de Blainville (secteur Fontainebleau).

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080219-2835

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 25.

Mme Paule Fortier quitte son siège à 21 h 30 et la séance est maintenant présidée par Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080219-2836

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 45.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES - MODIFICATIONS

Résolution n° CC-080219-2837

ATTENDU les modifications apportées à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la composition actuelle du comité chargé d'appliquer le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-15);

ATTENDU le mandat confié au comité ad hoc chargé de formuler des recommandations au conseil des commissaires sur des modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU les recommandations formulées par ce comité ad hoc;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE DONNER avis que le conseil des commissaires adoptera à la séance du 25 mars 2008 des modifications au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14);

DE VERSER le document faisant état des modifications, incluant la version du chapitre 4 dudit code qui établit la composition du comité d'éthique à un membre, au répertoire des présentes sous la cote 492.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (19) : Michel Arcand, Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine.

CONTRE (4) : Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, Daniel Legault et Guylaine Richer.

Adopté

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - COMITÉ DE SÉLECTION

Appel des candidatures

La présidente sollicite les candidatures pour combler ces trois postes.

M. Claude Girard propose M. Gilbert Guérette;
M. Michel Arcand propose M. Louis Kemp;
Mme Lucie Ouellette se propose;
M. Denis Claude Blais propose Mme Karine Lefrançois;
Mme Sandra East propose Mme Josée Bastien.

Mme Josée Bastien et M. Louis Kemp refusant d'être mis en candidature, Mmes Lucie Ouellette, Karine Lefrançois et M. Gilbert Guérette sont déclarés élus.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

Résolution n^o CC-080219-2838

ATTENDU les modifications apportées à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la composition actuelle du comité chargé d'appliquer le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-15);

ATTENDU le mandat confié au comité ad hoc chargé de formuler des recommandations au conseil des commissaires sur des modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU les recommandations formulées par ce comité ad hoc au conseil des commissaires;

ATTENDU que le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires prévoit des exigences, relativement aux qualifications et à l'expérience du membre du comité chargé de l'appliquer;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier le mandat de solliciter, recevoir, analyser les candidatures des personnes intéressées à devenir membre du comité d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, à un comité de sélection formé de commissaires;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE FORMER un comité de sélection composé des trois commissaires suivants : Mmes Lucie Ouellette, Karine Lefrançois et M. Gilbert Guérette, pour la sélection du membre du comité d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, ainsi que d'un représentant de la DSACC à titre de personne-ressource;

DE RECOMMANDER la nomination du membre du comité d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires lors de la séance du conseil des commissaires le 22 avril 2008.

Adopté

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES
- RÉMUNÉRATION DU MEMBRE**

Résolution n° CC-080219-2839

ATTENDU les modifications apportées à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le mandat confié au comité ad hoc chargé de formuler des recommandations au conseil des commissaires sur des modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU les recommandations formulées par ce comité ad hoc;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir une rémunération à verser au membre du comité d'éthique et de déontologie à être nommé;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE VERSER la rémunération suivante à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique et de déontologie et d'imposer une sanction, laquelle sera désignée par le conseil des commissaires en vertu du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14) :

Un jeton de présence de 200 \$ pour chacune des fonctions ci-après décrites :

- pour la décision sur la recevabilité;
- par séance pour l'audition de la plainte, une séance étant constituée d'une demi-journée ou d'une soirée;
- pour la rédaction de la décision.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (23) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS - MODIFICATIONS

Résolution n° CC-080219-2840

ATTENDU l'article 261.1 de la Loi sur l'instruction publique qui permet à la commission scolaire de conclure des ententes avec les institutions d'enseignement de niveau universitaire sur la formation des futurs enseignants et l'accompagnement des stagiaires ou des enseignants en début de carrière;

ATTENDU que ce pouvoir est présentement confié à la direction du service des ressources humaines;

ATTENDU les fonctions dévolues à la direction du service du développement des compétences du personnel, notamment l'encadrement des stagiaires;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE MODIFIER le Règlement sur la délégation de pouvoirs de la façon suivante :

Que le chapitre relatif aux pouvoirs dévolus à la direction des Ressources humaines se lise maintenant comme suit :

Le conseil des commissaires délègue au directeur des ressources humaines les droits, pouvoirs et obligations énumérés ci-dessous :

1. Engager et affecter, conformément aux plans d'organisation approuvés et aux conditions de qualification prévus par la loi, les personnels professionnel non enseignant, enseignant et de soutien dont la nomination ne relève pas d'autres instances.

2. Conclure et signer les ententes d'interprétation et d'application des ententes nationales et locales avec les organisations syndicales.

Que soit ajoutée par la suite la disposition suivante :

Le conseil des commissaires délègue au directeur du développement des compétences du personnel les droits, pouvoirs et obligations énumérés ci-dessous :

1. Conclure des ententes avec les universités et les collèges concernant l'accueil, l'accompagnement et la supervision de stagiaires.

Adopté

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ Résolution n° CC-080219-2841

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER les personnes suivantes, à titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle et Guylaine Richer, MM. Denis Claude Blais, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine;

D'AUTORISER la participation de ces personnes et des commissaires suivants, lesquels pourront agir à titre de substituts, au colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Québec les 5 et 6 juin 2008 : Mmes Hélène Farsa, Christine Labrie et Lucie Ouellette, MM. Normand Chalifoux, Claude Girard et Jean Paquette, ainsi que de Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Adopté

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 22 h 45.

COMMISSAIRE D'UN SOIR – FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC

Résolution n° CC-080219-2842

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de promouvoir la démocratie scolaire dans la région;

ATTENDU l'application de l'article 211.1 de la L.I.P., qui incite la commission scolaire à adopter une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;

ATTENDU l'importance de solliciter la participation des jeunes et d'offrir à ces derniers la possibilité de s'initier au processus démocratique;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE FORMER un comité ad hoc afin de travailler à l'organisation du concours « Commissaire d'un soir édition 2008 »;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de ce comité ad hoc : Mmes Sandra East, Christine Labrie et M. Stéphane Racine.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-080219-2843

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE PROLONGER la séance après 23 h.

Adopté

APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES JEUX DU CANADA - ÉTÉ 2013

Résolution n° CC-080219-2844

ATTENDU la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

ATTENDU les orientations de la CSSMI, notamment sa volonté de développer une culture organisationnelle axée sur la communication, la coopération, le partenariat et la responsabilisation;

ATTENDU que les Jeux du Canada constituent une occasion privilégiée de mobiliser la collectivité autour d'un projet commun centré sur les jeunes;

ATTENDU l'impact positif de la tenue des Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique et communautaire;

ATTENDU que la tenue des Jeux du Canada permettra de mettre en valeur notre culture en contribuant à la promotion du sport et de l'activité physique;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPUYER la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada – été 2013.

Adopté

FÉLICITATIONS – ÉCOLE ARTHUR-VAILLANCOURT

Résolution n° CC-080219-2845

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADRESSER des félicitations à la direction, au personnel enseignant, à l'ensemble du personnel, aux membres du conseil d'établissement de l'école Arthur-Vaillancourt, ainsi qu'aux membres du comité organisateur de la soirée-bénéfice au profit de la Fondation Au Diapason pour le succès remporté lors de cet événement qui s'est déroulé le 18 février 2008. Le conseil des commissaires réitère son soutien à la fondation qui œuvre afin d'encourager la réalisation de projets spécifiques destinés aux élèves pour que ces derniers puissent profiter d'une expérience académique ou professionnelle à la hauteur de leurs attentes.

Adopté

FÉLICITATIONS – ÉCOLE GASTON-PILON

Résolution n° CC-080219-2846

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

D'ADRESSER des félicitations à la direction et au personnel enseignant de l'école Gaston-Pilon pour l'excellent travail accompli lors de la visite de six joueurs des Alouettes de Montréal le 15 février 2008;

DE SOULIGNER l'implication particulière de Mme Michèle Vincent, enseignante en éducation physique, pour la réalisation de ce projet qui a permis aux jeunes élèves de l'école d'échanger avec les vedettes sportives des Alouettes de Montréal.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-080219-2847

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 30.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général